



HAL
open science

La société civile redécouverte

Alain Chatriot

► **To cite this version:**

| Alain Chatriot. La société civile redécouverte : Quelques perspectives françaises. 2009. hal-03476087

HAL Id: hal-03476087

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03476087>

Preprint submitted on 12 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Alain Chatriot

**La société civile redécouverte:
quelques perspectives françaises**

Discussion Paper Nr. SP IV 2009-402

ISSN 1860-4315

Alain Chatriot, Dr. phil, ist Wissenschaftler am Zentrum für Geschichtswissenschaften des Centre national de la recherche scientifique (CNRS) in Paris, Forschungsgruppe AHMOC.

Alain Chatriot est chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) au Centre de Recherches historiques, équipe AHMOC, Paris.

Alain Chatriot is researcher at the Historical Research Centre at the Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Paris.

Zitierweise:

Chatriot, Alain, 2009

La société civile redécouverte : quelques perspectives françaises

Discussion Paper SP IV 2009-402

Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung (WZB)

chatriot@ehess.fr

Alain Chatriot
La société civile redécouverte :
quelques perspectives françaises

Résumé

L'objectif de ce papier est d'expliquer comment l'expression de « société civile » s'est progressivement imposée dans le vocabulaire politique et scientifique français contemporain en procédant à une recension bibliographique rigoureuse concernant plusieurs disciplines. Après un rapide tableau des apparitions successives du terme dans le débat public français, on veut éclairer quatre points : le renouveau de l'historiographie politique et économique qui a intégré la question de la société civile pour analyser les XIX^e et XX^e siècles français en rediscutant en particulier les analyses classiques de Tocqueville ; les études sociologiques concernant les groupes de pression et d'intérêt et le cas particulier posée par l'Union européenne ; les très nombreux travaux sur la question des sociétés civiles dans d'autres pays, et en particulier dans les situations de transition démocratique, ainsi qu'à l'échelle internationale ; enfin et plus brièvement on veut présenter quelques spécificités françaises dans les rapports entre Etat et société civile pour amorcer la conclusion. Cette présentation veut aider à mieux comprendre les malentendus persistants dans l'emploi en France de cette notion. Elle veut à la fois montrer les difficultés posées par son emploi dans les comparaisons internationales et son utilité si elle est clairement définie.

Die wiederentdeckte Zivilgesellschaft: Anmerkungen aus französischer Sicht

Zusammenfassung

Der Beitrag untersucht, wie der Begriff „Zivilgesellschaft“ schrittweise Eingang in das moderne französische Vokabular, vor allem in Politik und Wissenschaft, gefunden hat. Hierzu gibt der Autor zunächst einen bibliographischen Überblick französischer Texte aus verschiedenen wissenschaftlichen Disziplinen.

Nach dieser begrifflichen Auflistung des Gebrauchs in der öffentlichen bzw. wissenschaftlichen Debatte Frankreichs wendet sich der Text vier Kernthemen zu: Erstens der Frage nach der Erneuerung jener Historiographie zu Politik und Wirtschaft, die das Problem der Zivilgesellschaft in die Analyse der französischen Geschichte des 19. und 20. Jahrhunderts einbezogen hat. Hierzu werden vor allem die klassischen Analysen Tocquevilles herangezogen. Zweitens werden die sozialwissenschaftlichen Studien zu Interessengruppen, vor allem der Fall der Europäischen Union, untersucht. Drittens wendet sich der Autor den zahlreichen Studien über andere Länder zu, insbesondere über jene, die sich gerade im Prozess der Demokratisierung befinden. Abschließend - und kürzer gefasst - widmet sich der Autor französischen Besonderheiten in der Beziehung zwischen Staat und Zivilgesellschaft, um dann zusammenzufassen.

Die Untersuchung versucht, anhaltende Missverständnisse im Gebrauch des Begriffs „Zivilgesellschaft“ in Frankreich aufzuhellen. Sie will sowohl die Schwierigkeiten als auch

den Nutzen im Gebrauch des Konzepts „Zivilgesellschaft“ im internationalen Vergleich zeigen – sofern das Konzept klar definiert ist.

The rediscovered civil society:
Some French perspectives

Abstract

The aim of this paper is to explain how the words “civil society” are progressively adopted in the French political and scientific vocabulary. That is why it is a review of the French literature for some disciplines: history, political science, sociology, foreign policy, political philosophy. After a short panorama of the successive uses in the French public debate, the paper focuses on four questions : the renewal of the political and economical historiography that has integrated civil society problematic for the study of the two last centuries, discussing especially the classical approach of Tocqueville; the sociological approach on lobbies, particularly to the scale of European Union; the studies on civil societies in foreign countries, above all in the situation of democratisation, and international civil society; finally and more briefly, we show French particularities in the link between the State and civil society. This paper wants to understand the persistent misunderstandings in the French uses of this notion. If there is a lot of difficulties of use this in international comparisons, it could be use efficiently if civil society is clearly defined.

Inhalt

La société civile redécouverte : quelques perspectives françaises	1
1. Les apparitions successives du terme	2
2. L'histoire de la société civile : une « contre-histoire » politique de la France ?	5
3. Entre mobilisations collectives et groupes d'intérêt : la société civile analysée	8
4. La société civile internationale ou les limites d'un slogan	12
5. Quelques questions spécifiquement françaises	16
6. Conclusion	20
Bibliographie	23

La société civile redécouverte : quelques perspectives françaises

Plutôt que de répéter une fois de plus une analyse conceptuelle ou historique de la notion de société civile, plutôt que d'entreprendre une vaste comparaison à l'échelle européenne ou mondiale, on veut dans ce texte préciser comment cette expression s'est progressivement imposée dans le vocabulaire politique et scientifique français contemporain. On ne prétend pas à une analyse exhaustive, mais poursuivant les démarches synthétiques initiées par les politistes Michel Offerlé (Offerlé, 2003) ou Gautier Pirotte (Pirotte, 2007), on voudrait clarifier des types d'emplois très différents et présenter des travaux et études récentes pas toujours encore connues. Après un rapide tableau des apparitions successives du terme dans le débat public français, on veut éclairer quatre points : le renouveau de l'historiographie politique et économique qui a intégré la question de la société civile pour analyser les XIX^e et XX^e siècles français en rediscutant en particulier les analyses classiques de Tocqueville ; les études sociologiques concernant les groupes de pression et d'intérêt et le cas particulier posée par l'Union européenne ; les très nombreux travaux sur la question des sociétés civiles dans d'autres pays, et en particulier dans les situations de transition démocratique, ainsi qu'à l'échelle internationale ; enfin et plus brièvement on veut présenter quelques spécificités françaises dans les rapports entre Etat et société civile pour amorcer la conclusion.

L'ambition bibliographique de ce texte est donc première mais il s'agit aussi d'explicitier l'originalité de la compréhension de la notion de société civile par un public français qui n'entend pas le terme avec les mêmes connotations que *civil society*, *sociedad civil*, *maatschappelijk middenveld* ou *Zivilgesellschaft* par exemple. Une telle approche a une double justification : d'une part le sens de l'expression « société civile » utilisée dans la langue française diffère assez nettement du sens anglophone de « civil society » de plus en plus couramment employé à l'échelle internationale, d'autre part les recherches sur la « société civile » française sont pour la plupart récentes et encore assez méconnues. Ces différences de vocabulaire sont importantes car comme on va le voir le discours français sur la société civile ne se structure pas en trois pôles : l'Etat, le marché, la société civile, mais plutôt en deux pôles entre le public (Administration et parti politique) et le reste qui couvre aussi bien la sphère privée que l'action collective associative et syndicale. Mieux comprendre les éléments de ce modèle français d'appréhension de la société civile est sans doute important aujourd'hui car il

a aussi son influence via certaines organisations internationales comme le comité économique et social européen par exemple.

En fait, à quelques exceptions près, les travaux étrangers ont été très peu traduits et peu débattus finalement en France – un entretien passionnant avec Jean Cohen étant l’une des rares occasions où l’une des figures du renouveau des études sur la société civile s’est exprimée en français dans les colonnes d’une jeune revue de science politique (Cohen, 2001). Une autre exception peut être trouvée dans la longue recension de l’ouvrage codirigé par Sudipta Kaviraj et Sunil Khilnani par Jean Leca dans une revue de politique internationale (Leca, 2003). La réticence face à une notion considérée comme floue – un auteur canadien parlait jadis de « chimère insaisissable » (Thériault, 1985) -, ou comme un instrument des mutations de la mondialisation libérale contemporaine explique que les occurrences ne soient pas nombreuses, il semble cependant que cette étape soit franchie tant les travaux questionnant la ou les sociétés civiles soient maintenant courants. Reste alors à mieux définir ce que recouvre cette notion dans le contexte français.

1. Les apparitions successives du terme

L’emploi du terme de « société civile » en langue française est assez récent. Certes, la notion connaît des occurrences au XIX^e siècle mais le plus souvent dans un sens d’antonyme de société militaire ou de société religieuse. Sa réapparition dans un sens plus large peut être datée du début des années 1970. Il s’agit alors de qualifier des formes nouvelles d’action collective et de mobilisation politique et en particulier en lien avec la situation des pays subissant la domination soviétique.

En Pologne particulièrement les opposants au pouvoir utilisent la différenciation entre l’Etat et la société civile pour lutter contre la logique totalitaire. Le KOR (comité de défense des ouvriers) puis *Solidarnosc*, malgré la répression de 1981 deviennent les symboles d’une mobilisation rompant avec la tradition révolutionnaire. Très commenté en France (Erard, Zygiel, 1978 ; Potel, 1981 ; Touraine, Dubet, Wieviorka et Strzelecki, 1982 ; Colas, 1983 ; Chappert, 1993 ; Kolago, 1998), en particulier dans les milieux de gauche non communiste parfois lié au syndicat CFDT qui avaient accueilli les dissidents, la situation polonaise trouve des échos en Union soviétique et en Hongrie. Ces mêmes réseaux intellectuels français sont

pour partie ceux où s'épanouit la réflexion antitotalitaire et celle sur l'autogestion ; d'autres comme le sociologue Alain Touraine ont théorisé l'émergence de nouveaux mouvements sociaux. Une partie de ces figures de gauche veulent voir arriver un changement social partant de la société et non plus du parti ou de l'Etat et s'inscrivent alors dans le projet de renouvellement de la culture politique traditionnelle de la gauche, typique du Parti socialiste unifié puis d'une des mouvances du parti socialiste refondé au Congrès d'Epinais en 1971. Il n'est pas simple d'expliquer ce resurgissement dans la langue française. On peut juste indiquer qu'une partie de ces intellectuels qui ont reçu et dialogué avec les dissidents avaient été à la fois formés au marxisme et à ces différentes tendances (l'œuvre de Gramsci était bien connue en France) mais dans le même temps redécouvraient les penseurs politiques classiques et en particulier à la suite de Raymond Aron, l'œuvre de Tocqueville, le rôle des philosophes Claude Lefort ou Cornelius Castoriadis qui enseignaient alors à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) peut sans doute être signalé (Rosanvallon, 1996).

Au cours des années 1980, ce n'est plus tant ce sens théorique qui est lié à la notion de société civile mais plutôt sur fonds de crise de la représentation politique traditionnelle (des partis et des parlementarismes), une idée s'opposant aux manières traditionnelles de faire de la politique. L'expression est ainsi devenue à la mode dans les médias comme l'ont montré les rigoureux comptages du politiste Michel Offerlé (Offerlé, 2003, 7). En 1988, l'arrivée au pouvoir de Michel Rocard est le temps de la reconnaissance par un gouvernant de cette crise de la représentation et celui de la tentative d'inclure dans le gouvernement des « membres de la société civile », personnalités populaires n'ayant pas exercé de mandat électif – même si on peut considérer que certaines initiatives du président Valéry Giscard d'Estaing dans la seconde moitié des années soixante dix allaient déjà dans ce sens. Cette thématique de ministres issus de la société civile est revenue régulièrement au cours des années 1990 et du début des années 2000. A chaque fois, il s'est agi d'instrumentalisation sur fond de crise de confiance entre les citoyens et les gouvernants. Le choix de personnalités extérieures aux partis politiques relevait cependant plus d'opérations de communication politique que de véritables changements dans les méthodes de gouvernement. De même, certains candidats à des élections locales pouvaient se présenter comme des candidats de la « société civile » contre la « classe politique ». La crise de confiance envers les gouvernants se traduit alors par un hypothétique appel à la société civile ; le cas paroxystique de l'Italie des années 1990 l'a bien montré en soulignant aussi toutes les limites de la vision d'une « pure société civile » (Mastropaolo, 2001).

Le terme est aujourd'hui devenu courant dans la langue française mais principalement pour désigner les organisations non gouvernementales et par opposition à la société politique et à l'Etat. Dans le cadre français, c'est l'ensemble du secteur associatif et parfois les syndicats qui y sont associés mais très rarement les groupements religieux contrairement à d'autres pays.

Dans ce contexte la diversité des emplois fait parfois naître des réactions hostiles face à une notion trop évanescente. Dès 1986, la juriste Danielle Lochak titrait ainsi sa contribution à un volume collectif : « la société civile : du concept au gadget » (CURAPP, 1986, 44-75). D'autres, au contraire, se l'approprient comme un symbole de leurs propositions théoriques pour repenser la sociologie : on constate ainsi que le mouvement anti-utilitariste en science sociale est sensible à cette proposition (MAUSS, 2001 ; Sainsaulieu, 2001). Certains l'utilisent mais de manière mesurée pour retracer la longue histoire du libéralisme français (Jaume, 1997).

Longtemps tout discours scientifique sur la société civile a commencé systématiquement par la recherche de la définition de la notion et par de longs développements d'histoire des idées, les synthèses les plus récentes en française n'y manquent d'ailleurs pas (Pirotte, 2007). Parmi toutes ces références, deux chercheurs français en science politique ont fait un travail important : il s'agit de Claude Gautier sur les penseurs des Lumières écossaises et au premier titre Ferguson, mais aussi Smith ou Hume (Gautier, 1993, 2001) et de Dominique Colas qui à partir d'une réflexion sur le léninisme à montrer la question des filiations de la société civile pour l'idéalisme allemand et l'ensemble du marxisme (Colas, 1992).

Les études en langue française ne sont cependant pas très nombreuses sur cette question et on ne dispose pas de l'équivalent du vaste travail mené par Jean L. Cohen et Andrew Arato. Ce n'est donc pas ce type de recherche et de réflexions que l'on va présenter par la suite, on va s'attacher en fait aux trois domaines des sciences sociales où l'expression est employée : l'histoire politique, sociale et économique telle que la relate Pierre Rosanvallon, la sociologie politique des formes de mobilisation collective et l'étude des relations internationales et des transitions démocratiques.

Bref, on voudrait éclaircir quelque peu les acceptions en français de cette notion de société civile dont le politiste indien Sunil Khilnani résume bien la récente centralité en parlant même de « résurgence » : « Invoquée à la fois comme diagnostic et comme remède à nos maux actuels, brandie aussi bien par des conservateurs que par des libéraux ou des utopistes de toute espèce, par des mouvements d'opposition que par des institutions internationales d'aide au développement, la « société civile » est devenue une sorte de point de rencontre, un peu comme l'était le concept de « totalitarisme » pendant la guerre froide. » (Khilnani, 2001, 38).

2. L'histoire de la société civile : une « contre-histoire » politique de la France ?

La transition entre ces approches d'histoire des idées et celle de l'histoire de la France contemporaine peut être faite grâce à la figure de Tocqueville. Auteur longtemps méconnu, il s'est imposé aujourd'hui comme un des penseurs majeurs de la démocratie moderne. L'histoire de cette réception retardée et difficile sur près d'un siècle et demi a été écrite par l'une des meilleures spécialistes de l'œuvre du noble normand (Mélonio, 1993). C'est en partie le sociologue et philosophe Raymond Aron qui a participé durant les années soixante et soixante-dix à la reconsidération d'ouvrages par la suite commentés par certains de ses disciples comme le philosophe Pierre Manent (Manent, 1982). Aujourd'hui, les commentaires sont innombrables et on peut je crois en distinguer quelques uns. Il faut d'abord signaler que les œuvres de Tocqueville sont maintenant facilement accessibles. Si on met à part les éditions critiques savantes de la correspondance ou des œuvres complètes, l'édition en trois volumes dans la collection de la pléiade est désormais achevée et sert le plus souvent pour les citations (Tocqueville, 1991, 1992, 2004). On peut sinon se reporter aux éditions numériques proposées en ligne par la Bibliothèque nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/scripts/catalog.php?Auteur=Tocqueville>). Les questions de la citoyenneté et de la religion chez Tocqueville ont fait l'objet d'une enquête approfondie (Antoine, 2003) tandis qu'un ouvrage récent reprend des articles parfois anciens mais classiques des spécialistes français et américains les plus reconnus (Guellec, 2005). La vogue des études tocquevilliennes contemporaines accompagne en fait le renouvellement français de la philosophie politique et un intérêt inédit pour les penseurs libéraux (Audier, 2004).

Toutes ces analyses portent sur les différentes parties de l'œuvre tocquevilliennes : au premier titre bien sûr sur les deux parties de *De la démocratie en Amérique* (1835 et 1840)

mais aussi sur son autre œuvre majeure *L'Ancien régime et la Révolution* (1856). Les historiens du XIX^e siècle ont aussi analysés en détails ses remarquables *Souvenirs* (1893) qui constituent un témoignage précieux en particulier sur la révolution de 1848 en province et à Paris, ainsi que ses autres travaux sur le paupérisme, les systèmes pénitentiaires ou la colonisation en Algérie (sujet sensible s'il en est, ce point à fait l'objet de débats assez vifs). Les premières lignes de sa réflexion issue de son voyage outre-atlantique sont restées célèbres car elles soulignent l'originalité de son entreprise : « Parmi les objets nouveaux qui, pendant mon séjour aux Etats-Unis, ont attiré mon attention, aucun n'a plus vivement frappé mes regards que l'égalité des conditions. Je découvris sans peine l'influence prodigieuse qu'exerce ce premier fait sur la marche de la société ; il donne à l'esprit public une certaine direction, un certain tour aux lois ; aux gouvernants des maximes nouvelles, et des habitudes particulières aux gouvernés. Bientôt, je reconnus que ce même fait étend son influence fort au-delà des mœurs politiques et des lois, et qu'il n'obtient pas moins d'empire sur la société civile que sur le gouvernement » (Tocqueville, 1992, 3).

Ce n'est pas tant le penseur de l'égalité comme principe général de la politique moderne qui nous intéresse ici et même si le terme de « société civile » est utilisé dans *De la démocratie en Amérique* pour commenter les spécificités des rapports entre société et pouvoir politique aux Etats-Unis, il est surtout nécessaire de revenir sur les analyses de l'histoire de France proposées dans *L'Ancien régime et la Révolution*. Dans cet ouvrage, l'auteur propose une explication d'ensemble de la Révolution française au centre de laquelle il place la question des rapports entre l'Etat et la société civile. Le thème général souvent repris par la suite en est connu : un Etat central omnipotent construit par la monarchie absolue s'est prolongé au cours de la Révolution et du régime napoléonien a étouffé une société civile inorganisée. Ce mal qui marquerait la France depuis lors aurait un nom qui synthétiserai l'ensemble de différents phénomènes : le « jacobinisme », ce terme étant d'ailleurs ambigu et marqué par une histoire agitée (Ozouf, 1981). A ce tableau habituel et souvent répété, Pierre Rosanvallon a voulu apporter deux nuances essentielles. La première souligne que ce modèle n'a pas cessé d'être dénoncé et que « du même coup, il n'est pas resté figé dans sa forme native et s'est largement amendé » (Rosanvallon, 2004, 11). Mais sa réflexion va plus loin en montrant la différence entre les discours et les pratiques politiques et sociales réelles : « Imagine-t-on en effet que la France aurait pu fonctionner si la réalité avait été vraiment conforme à la description glacée proposée par Tocqueville ? Force est bien là de constater que

la singularité française est beaucoup plus marquée dans les représentations que le pays se fait de lui-même que dans sa marche effective » (Rosanvallon, 2004, 12).

Le programme de recherche de Pierre Rosanvallon dans ce livre publié au début de 2004 reprend systématiquement des éléments de ces analyses antérieures remontant même comme il le signale lui-même en introduction à la publication d'un essai d'intervention politique de la fin des années soixante-dix (Rosanvallon et Viveret, 1977). On ne peut reprendre ici l'ensemble de la démonstration de Pierre Rosanvallon mais on en présente un bref résumé. Avec la Révolution française et la modernité politique le jacobinisme (ou la « culture politique de la généralité » pour prendre la notion qu'il crée afin d'éviter les méprises liées aux connotations du terme même de jacobinisme) se marque de trois manières par un principe d'unité du corps social, par une revendication d'immédiateté entre les citoyens et le pouvoir et par le culte de la loi, mode de régulation général par excellence. Le XIX^e siècle met à l'épreuve ces trois principes et voit des recompositions : un impératif de gouvernabilité oblige à réintroduire, en particulier pour des questions liées à l'économie, des corps intermédiaires régulateurs ; une épreuve sociologique traverse les années 1820-1830 : le tableau d'une société en poussière ravagée par l'individualisme – le mot fait alors son apparition dans le langage politique français – est dénoncée aussi bien par les conservateurs que par les socialistes ; enfin une revendication de liberté qui provient d'ailleurs de tout le spectre politique se fait jour pour demander une atténuation du jacobinisme. Parmi les recompositions les plus intéressantes qu'analyse l'historien ce sont celles du libéralisme français qui à la suite de Guizot puis de Thiers, figures typiques d'un libéralisme français paradoxal quand on le compare aux pays voisins, ont permis le maintien du jacobinisme révolutionnaire. Pierre Rosanvallon montre ensuite que le moment important est celui de la fondation de la III^e République au cours de laquelle on voit apparaître une nouvelle forme de « jacobinisme amendé » marqué par la reconnaissance du syndicalisme, puis après un retard important par celle de la liberté d'association. Même si le XX^e siècle n'est pas au cœur de sa démonstration, le livre présente la manière dont de nouveaux cycles historiques ont approfondi et modifié ce modèle. Au terme de son parcours, Pierre Rosanvallon insiste sur sa démarche : « Ce livre a montré l'écart de la France réelle à sa caricature toquevillienne. Mais il ne faudrait naturellement pas en tirer la conclusion, répétons-le avec insistance, que le poids de la vision jacobine du monde s'est désormais complètement effacé ! Nous avons au contraire souligné sa forte persistance dans les têtes ». L'ampleur historique de l'enquête menée par Pierre Rosanvallon sur près de deux siècles aide ainsi à relier des phénomènes entre eux rarement aperçus comme faisant partie d'un même continuum. De plus, en lien avec ces travaux

antérieurs, il repose nettement la question du pluralisme politique et social et de sa difficile acceptation en France, faisant ainsi écho à des travaux historiques de collègues anglais (Laborde, 2000 ; Wright, 2003).

L'intérêt ici est de souligner que cette démarche d'histoire politique a pu rencontrer divers travaux menés par des spécialistes de l'histoire économique. Certains spécialistes de l'histoire des institutions économiques ont en effet réfléchi à nouveau à la question du corporatisme français et ont montré la complexité des débats autour des régulations professionnelles entre le XVIII^e et le XX^e siècles (Kaplan, Minard, 2004). Dans une présentation de ces deux recherches, Claire Lemerrier a insisté sur cette distance entre les représentations qui entourent le jacobinisme et le corporatisme et les pratiques réelles des acteurs en soulignant la manière dont le terme de « société civile » peut apparaître « piégée » (Lemerrier, 2005). Tous ces travaux récents insistent sur le rôle de corps intermédiaires qui structurent la société civile permettent à l'Etat de disposer de ressources spécifiques. L'histoire de la Chambre de commerce de Paris durant tout le XIX^e et le XX^e siècles en est un bon exemple (*La Chambre de commerce...*, 2008). La société civile devient alors le vecteur original d'une connaissance sur l'économie et les changements du social et si ces institutions restent consultatives elles peuvent devenir très influentes comme par exemple les chambres de commerce ou certains conseils associés à l'administration (Chatriot, Lemerrier, 2002).

3. Entre mobilisations collectives et groupes d'intérêt : la société civile analysée

La sociologie politique française s'est longtemps spécialisée sur les questions électorales et partisans. Les études des précurseurs comme André Siegfried, François Goguel ou Maurice Duverger analysaient d'abord des pratiques et des représentations dans un cadre légal régissant la structure de la vie politique. Quelques travaux s'intéressaient certes aux forces syndicales (essentiellement aux confédérations ouvrières) mais les associations et les groupes de pressions sont longtemps restés à la marge de la science politique française, si l'on excepte la démarche originale de Jean Meynaud (Meynaud, 1960). Les transformations des modes de mobilisation sociale et politique comme les débats internationaux sur le néocorporatisme – des travaux comme ceux de Philippe Schmitter ou de Suzanne Berger ont ainsi été largement commentés (Mény, 1989) - ont conduit les politistes français à mieux considérer ces questions et à multiplier des travaux qui interrogent la société civile. Michel Offerlé a montré toute la

richesse de l'analyse des groupes d'intérêt (Offerlé, 1998). Il a commencé par en proposer une définition négative comme n'étant pas des partis politiques. La définition minimale qu'il donne : « Groupes dont l'objet premier est de faire pression sur les détenteurs des positions de pouvoir bureaucratique-politique en accédant à la position d'acteur pertinent reconnu, ou à tout le moins existant, dans la définition des politiques publiques », évite les typologies mais doit se comprendre dans une perspective dynamique. Pour éviter de réduire sa problématique à une dichotomie entre le groupe qui fait l'intérêt et l'intérêt qui fait le groupe, le politiste insiste sur le rôle de l'Etat : « Travailler sur les groupes d'intérêt c'est tout à la fois montrer, pour aller vite, ce que les groupes font de l'Etat et comment l'Etat fait les groupes ». Les travaux français retrouvent dès lors les grandes figures de la sociologie de l'action collective forgées par Mancur Olson, Charles Tilly ou Albert Hirschman. Ils insistent cependant nettement sur la fonction de représentation et les conflits de représentativité et parfois sur l'importance des régulations juridiques (Michel, 2003). Tous ces points sont importants car le retard français des études sur ces questions ne doit pas faire négliger leur importance pour comprendre aujourd'hui les analyses en terme de société civile. Ces travaux obligent en particulier à ne pas voir la société civile comme un espace neutre et angélique ; au contraire, des intérêts s'y opposent, des luttes pour la représentativité s'y jouent et des arbitrages politiques s'y exercent.

Un exemple original permet de percevoir la richesse de cette démarche c'est celui que propose une étudiante de Michel Offerlé, Hélène Michel avec la question des propriétaires (Michel, 2006). Au départ rien ne semble plus individualiste qu'un propriétaire d'immeubles, or la politiste a montré la manière dont les propriétaires se sont progressivement structurés en groupe d'intérêt efficace, en soulignant l'importance de certaines personnalités, véritables « entrepreneurs » de la mobilisation collective. L'étude dans la longue durée réfléchit aussi bien aux effets des guerres mondiales et des crises qu'à l'évolution des politiques menées par l'Etat en réaction aux sollicitations collectives. Le nouveau rôle des associations et les nouvelles régulations du marché sont autant d'éléments qui transforment les actions des propriétaires. L'analyse des pratiques des associations avec en particulier l'importance des questions juridiques permet de voir comment la question de la légitimité politique des propriétaires se repose aujourd'hui. Loin des modèles habituels que l'on donne en exemple lorsque l'on parle de société civile, une telle étude de cas aide à mieux percevoir ces différents phénomènes.

La multiplication de ces approches permet de disposer de premières synthèses sur la question comme celles proposées par Guillaume Courty (Courty, 2006) ou par Emiliano Grossman et Sabine Saurruger (Grossman, Saurruger, 2005). Dans un article récent, les mêmes auteurs insistent sur le nouveau rôle tenu par les groupes d'intérêt dans la vie politique française contemporaine (Grossman, Saurruger, 2006). S'interrogeant sur les formes de gouvernance, ils rejoignent ici les analyses les plus innovantes en terme d'analyses des politiques publiques qui sont celles de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (Lascoumes, Le Galès, 2004). La France connaît en effet un changement lié à la dépossession du parlement et de certaines administrations régaliennes au profit ou de l'Union européenne ou d'autres acteurs administratifs : agences spécialisées, autorités administratives indépendantes. Sur bon nombre de questions, en particulier celles liées à l'environnement ou à certains choix scientifiques et techniques – dans les domaines de la ville ou des infrastructures de transport par exemple - on assiste de plus en plus à des mutations de la figure de l'expert et à des sollicitations de la société civile dans des démarches qui renouvellent les approches délibératives et qui peuvent plus ou moins être dénommées participatives – ce mot est cependant devenu d'un emploi délicat après son utilisation partisane lors de la campagne électorale pour les élections présidentielles de 2007.

Ces transformations de l'expertise, des politiques publiques et des pratiques démocratiques sont au cœur de l'ouvrage cosigné par le sociologue des sciences Michel Callon et le politiste Pierre Lascoumes (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001) qui soulignent que ces mutations doivent être comprises dans un nouveau rapport à l'incertitude et au risque. Ces éléments d'intervention des acteurs sociaux individuels et collectifs en particulier par des procédures de surveillance, de contrôle, d'expertise, d'alerte ou de sanction sont au cœur du dernier livre de Pierre Rosanvallon sur cet ensemble de phénomène qu'il nomme la « contre-démocratie », c'est-à-dire non pas ce qui s'y oppose mais ce qui la renforce et complète les procédures représentatives issues du suffrage (Rosanvallon, 2006). A côté de la légitimité procédurale avec la représentation politique due au vote et à côté de la légitimité par impartialité des juges et des autorités indépendantes, les représentants de la société civile constituent un troisième pôle de légitimité politique que l'on peut qualifier de substantielle posant des principes universels comme dans le cas des organisations humanitaires. Pierre Rosanvallon a continué de développer ces questions dans son dernier livre qui propose une approche tout à la fois théorique et historique de la question des légitimités politiques dans les démocraties (Rosanvallon, 2008).

Dans ce cadre, les mouvements sociaux contestataires et en particulier ceux liés aux luttes dites « altermondialistes » ont fait réfléchir les spécialistes de sociologie politique (Sommier, 2003 ; Agrikoliansky, Fillieule, Mayer 2004). Nouvelles mobilisations collectives, ces phénomènes associatifs ont en effet plus mobilisés les spécialistes de sociologie politique que ceux des relations internationales. On pourrait pour une part en dire de même des organisations non gouvernementales mondiales, souvent liées aux causes humanitaires, mais les études restent encore peu nombreuses même si on dispose d'un intéressant essai (Pech, Padis, 2004).

De même l'échelle européenne a retenu l'attention des politistes. L'un des points les plus intéressants est de saisir ici l'interaction entre groupes d'intérêt et institutions. En effet, on peut suivre les mécanismes que les acteurs politico-administratifs souvent bruxellois engagent envers la société civile afin de la structurer (auditions, subventions ou nécessaires adaptations à de nouvelles lois et directives). A partir d'une étude comparée, Rosa Sanchez-Salgado a montré dans sa thèse publiée (Sanchez-Salgado, 2007) un processus d'eupéanisation des associations d'intérêt général que ce soit en Allemagne, en Espagne, en France ou au Royaume-Uni. L'intérêt de cette analyse est de montrer les « effets retour » sur la vie des associations de cette volonté européenne de structurer les partenaires de la société civile (procédures comptables, participation à la décision, estompage des différences nationales).

Deux études récentes permettent d'être plus précis sur l'apparition à la fois de la notion de « société civile européenne » et sur la place accordée à celle-ci dans les nouveaux processus de gouvernance. La première, de Julien Weisbein insiste sur la genèse au cours des années 1990 de la notion en montrant le rôle tenu par certains travaux universitaires (Boual, 1999) avant la reprise par les institutions bruxelloises et en particulier la mise en place du Forum permanent de la société civile en 1995. Cette forme est originale comme le précise le politiste : « Le Forum joue ici son rôle de révélateur du collectif qu'il entend représenter. Ainsi mobilisée, la « société civile européenne » n'est pas un groupe fini, clairement délimitable. Elle se dilate en fonction des événements qui la rendent visible et des acteurs impliqués » (Weisbein, 2003, 133).

Hélène Michel a récemment proposé une « sociologie » de cette catégorie politique de « société civile » au niveau européen. Elle restitue en particulier une histoire plus conflictuelle qu'il n'y paraît où tous les acteurs collectifs ont joué des rôles en fonction de leurs intérêts

propres : ainsi certains lobbyistes d'entreprises se sont réjouis de pouvoir être associés aux organisations non gouvernementales en charge de l'environnement ou des questions humanitaires ; les organisations plus traditionnelles comme les confédérations syndicales se sont plaints du brouillage des règles de la représentativité. Sur fond d'une professionnalisation de la représentation de la société civile, différents types d'acteurs se détachent qui ne recourent pas seulement le distinguo entre militants et experts mais s'adaptent aux carrières plus ou moins bruxelloises ou nationales. Hélène Michel conclut son propos en expliquant le décalage qu'elle propose par rapport aux répétitions habituelles des discours des institutions : « S'intéresser ainsi aux agents qui investissent cette catégorie, et les usages qu'ils en font, permet non seulement de montrer l'hétérogénéité de cette « société civile », dont personne n'a le monopole ni de sa définition ni de sa représentation, mais aussi d'esquisser des lignes de différenciation renvoyant à des trajectoires et des expériences disparates de l'Europe » (Michel, 2007, 37).

4. La société civile internationale ou les limites d'un slogan

En France comme dans la plupart des pays la thématique de la société civile a été associée à l'étude des relations internationales et en particulier depuis la fin des années soixante dix à la question des transitions démocratiques. Différentes configurations s'offrent ici à nous qu'ils s'agissent des transitions des ex-pays communistes, des questions contemporaines de développement économique ou de la question plus large d'une société civile globale.

L'étude de la société civile dans les relations internationales peut avoir une certaine profondeur temporelle. Comme l'affirme l'historien Robert Frank, le processus d'internationalisation d'acteurs non étatiques est intéressant et permet de renouveler les approches traditionnelles de l'histoire diplomatique (Frank, 2004). Si le développement d'organisations non gouvernementales à l'échelle mondiale est une réalité contemporaine, le XIX^e et le XX^e siècles ont connu des mouvements comparables que ce soit dans le cadre humanitaire, scientifique ou idéologique.

Sur le cas des pays européens communistes, de nombreux travaux sur la société civile ont été réalisés (Lefebvre, 1990 ; Molnar, 1990). Comme on l'a signalé en début d'article, l'action du KOR, ce comité de défense des travailleurs polonais avait beaucoup intéressé les

intellectuels français. Jacques Sémelin en s'inspirant de ces réflexions sur la société civile a proposé de réfléchir à la notion de « résistances civiles » pour qualifier toute une série d'opposition aux régimes totalitaires du XX^e siècle (Sémelin, 1993, 1995). Cependant les chercheurs français se sont divisés pour comprendre le rôle précis de ces sociétés civiles et leur force véritable dans le processus de transition puis d'intégration européenne. Dans sa synthèse publié avec le soutien du Comité économique et social européen, Franciszek Drauss dresse un panorama de la « société civile organisée » en Pologne, République tchèque, Slovaquie et Hongrie (Drauss, 2002). L'intérêt de son approche est, qu'essentiellement descriptive, elle insiste sur les cadres juridiques et les définitions (ou l'absence de définitions) de la représentativité des organisations de la société civile et sur les mutations en cours en particulier concernant les formes du dialogue social. Il pose aussi précisément le dilemme de la transformation d'organisations non gouvernementales qui s'étaient attribuées pour mission d'en finir avec le communisme et qui dans le nouveau cadre politique s'interrogent sur d'éventuelles réorientations.

Un des bons spécialistes de l'Afrique contemporaine, Jean-François Bayart a reproché assez vivement à la notion de société civile d'être un « mot *pidgin*, une ingénierie des relations internationales qui permet aux acteurs d'un monde hétérogène de globaliser de concert » (Bayart, 2001). Si il reconnaissait que pouvait parfois advenir sous la bannière de la société civile des contre élites par rapport au système dominant, il soulignait le plus souvent les problèmes de représentativité de porte-parole autoproclamés érigés en interlocuteurs légitimes.

Certaines études ont montré comment la notion de société civile pouvait être appropriée par des acteurs tout en gardant une réalité toute relative. Ainsi, dans le cas de l'Iran, Sepideh Farkondeh a montré dans sa thèse comment de nombreux auteurs et acteurs politiques iraniens s'étaient emparés de cette idée mais comment dans le même temps un important décalage existait entre les slogans et les faits dans un pays où le pouvoir étatique associé à celui du clergé ne laisse pas véritablement de place pour l'épanouissement d'une société civile. Son directeur de thèse, Olivier Roy a proposé une synthèse plus générale sur l'ensemble de l'Asie centrale en montrant des différences régionales importantes dont le seul point commun est un appel à la société civile pour « ouvrir le jeu politique face à un Etat perçu comme monopolisant le pouvoir au nom de références idéologiques fermées » (Roy, 2002, 171). Le cas chinois relève encore d'une autre configuration car avant même d'être utilisé par des

analystes pour décrire la situation contemporaine, la notion de société civile a fait l'objet d'un débat historiographique pour l'ensemble du XX^e siècle dans lequel certains sinologues ont tenté de préciser les conditions d'utilisation d'une telle catégorie par rapport à la pensée politique chinoise (Chevrier, 1995).

Bon connaisseur des politiques de développement (Poncelet, Pirotte, 2007), Gautier Pirotte résume bien l'ambiguïté de la situation du chercheur : « Certains politologues auront beau considérer comme inepte l'usage du concept de société civile dans l'analyse des réalités sociopolitiques africaines, par exemple, cela n'empêchera pas les responsables d'ONG locales, des intellectuels, des leaders politiques, des membres de mouvements religieux ou d'associations d'épargne et de crédit de se présenter comme « acteurs de la société civile » et de développer des stratégies et les nouvelles identités correspondantes » (Pirotte, 2007, 108).

C'est la même démarche qui anime le politiste spécialiste de l'Afrique René Otayek dans un numéro de revue qu'il a dirigé. Il souligne en effet que si la notion de « société civile » ne doit pas être plaquée dans n'importe quelle condition elle doit être analysée dès lors que des acteurs se la sont appropriés : « Ce n'est pas parce qu'un concept est né d'un contexte historico-culturel particulier qu'il est non transposable ailleurs. Non, ce qui est davantage problématique avec ce concept de société civile ; c'est plutôt son extraordinaire polysémie, qui n'a d'ailleurs d'égal que son succès depuis son retour en force dans les ex-démocraties populaires au début des années 1970 » (Otayek, 2002 a, 168). Face à cette polysémie, cet africaniste plaide pour une compréhension située de la notion et de son emploi. Certes le sens libéral qui permet d'opposer la société civile à l'Etat post-colonial autoritaire a joué un rôle (Haubert, Rey, 2000) mais il n'est pas le seul car des perspectives opposées ont pu souhaiter valoriser la mobilisation des sociétés civiles. Le paradoxe étant que malgré son imprécision mais compte tenu du fait qu'elle permet d'étudier aussi bien l'Etat que les mouvements sociaux, la société civile apparaît comme un prisme efficace pour scruter les mutations contemporaines des sociétés africaines, à condition que l'on « appréhende la problématique de la société civile en termes historiques, c'est-à-dire abstraction faite de toute présupposé ethnocentrique » (Otayek, 2002 b, 212).

En Indonésie, la promotion de la société civile a été une tentative pour sortir de l'autoritarisme mais tant le groupe social moteur que l'outil analytique semble avoir échoué sur le terrain (Raillon, 2002). Dans cet article, l'auteur montre de manière passionnante le

processus d'« indonésiation » de la notion de société civile, mais aussi le poids de la conjoncture politique et économique et les questions posées par les formes de dépérissement de l'Etat. À l'opposé, un spécialiste du régime zimbabwéen, Daniel Compagnon insiste sur le lien entre société civile et émergence d'une opposition démocratique contre la dictature de Robert Mugabe qui s'est fait par l'intermédiaire des syndicats et des organisations civiques (Compagnon, 2002). Une étude montre dans le même numéro spécial de la *Revue internationale de politique comparée* comment au Mali, le développement de la société civile a aussi introduit des « formes non conventionnelles de participation politique » qui compliquent grandement le rôle des Etats ; l'auteur parlant des « symptômes d'un processus d'institutionnalisation inachevé » de la société civile (Thiriot, 2002). Le cas du Mali a aussi amené d'autres chercheurs à s'interroger sur cette place nouvelle de la société civile (Roy, 2005).

Dans le débat un peu fastidieux sur l'existence ou non d'une société civile globale et sur le rôle des ONG (Ruano-Borbalan, 2002) – les discussions sur les mutations possibles d'un cosmopolitisme kantien existe aussi en France (Biziou, 2004) et aime à user du terme de société civile tel un passe-partout universel -, ce qui me semble le plus intéressant ce sont les études précises qui réfléchissent par exemple sur la nature des acteurs dans le cadre des institutions internationales comme l'Organisation mondiale du commerce par exemple (Boy, 2003). Mais on ne dispose pas en français, à ma connaissance, d'approches équivalentes pour l'ECOSOC ou pour la Banque mondiale qui ont pourtant développé sur grande échelle un discours et des pratiques tournées vers la société civile. Le cas intéressant du commerce équitable a donné lieu à une approche juridique en terme de société civile internationale (Abdelgawad, 2003).

Un politiste a récemment proposé une réflexion approfondie sur le positionnement des ONG en le liant avec la question de la légitimité et de la représentativité des mouvements altermondialistes et avec la question de leur financement. Rappelant quelques données de base comme les 2000 ONG accréditées auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), il commente la diversité de ces ONG : « Le monde des ONG comprend tout à la fois de respectables ONG de solidarité internationale, réputées pour leur indépendance et l'efficacité de l'aide qu'elles apportent à des populations opprimées ou en détresse, mais aussi des GONGOS (Governmental Oriented Non Governmental Organizations), des ONG créées par les gouvernements, pour défendre leurs intérêts : Entre les deux, il existe une variété

d'ONG plus ou moins sérieuses, plus ou moins indépendantes, plus ou moins « non lucratives » » (Cohen, 2004, 380). On doit, en effet, remarquer qu'une partie de la réflexion sur la société civile « n'est pas le résultat d'une évolution de la recherche en science politique en soi, mais plutôt de l'action des ONG soucieuses de se trouver la théorie de leur action » (Roy, 2002, 174). Ce dernier point est sans doute important à souligner dès lors que ces études sont effectivement concomitantes du développement à grande échelle des ONG qui restaient des objets institutionnels assez absents des théories politiques classiques.

5. Quelques questions spécifiquement françaises

Pour artificielle que soit cette partie, il nous a semblé que quatre éclairages pouvaient être apportés sur la notion de « représentation de la société civile organisée », sur la place spécifique de l'Etat en France, sur la question des mouvements réformateurs et enfin sur les mutations de la France contemporaine.

Le premier thème permet de faire le lien avec les débats sur la société civile globale et la reconnaissance des ONG par les instances onusiennes. Le thème de la société civile est aussi réapparu dans la langue française par son appropriation mais sous une forme particulière par des institutions originales : les conseils économiques et sociaux. Il ne peut s'agir ici de retracer la longue histoire de cette forme institutionnelle, mais on peut rappeler qu'elle naît entre les deux guerres mondiales dans une série de pays européens à l'initiative à la fois des syndicats ouvriers et de réformateurs sociaux et que très tôt il est décidé de ne leur accorder que des voix consultatives par opposition aux expériences corporatistes liées aux régimes autoritaires (Chatriot, 2002). Souvent présentés comme troisième assemblée (aux côtés d'une chambre basse élue au suffrage universel direct et d'une chambre haute fédérale ou élue au suffrage universel indirect), les conseils économiques et sociaux existent dans de nombreux pays et regroupent le plus souvent les organisations ouvrières, patronales, paysannes et un ensemble plus ou moins diversifié d'associations, et parfois de représentants institutionnels (comme des universitaires par exemple), les compositions des conseils économiques et sociaux varient cependant de manière importante suivant les pays. Ces institutions, compte tenu de leur statut consultatif, ont pu jouer des rôles variés mais ont toujours été des lieux pour le dialogue et la négociation entre acteurs sociaux. La particularité française étant que l'institution créée sous la III^e République, supprimée par le gouvernement du maréchal Pétain,

est rétablie sous la IV^e République et maintenue sous la V^e République après 1958 (Chatriot, 2007).

Longtemps présenté en français sous les vocables de la « démocratie industrielle » ou de la « démocratie sociale » (Le Garrec, 2000), le terme de la société civile lui était assez étranger jusqu'à la fin des années 1990. Ainsi durant les années soixante, les gaullistes au pouvoir parlent de « forces vives » et jamais de société civile (Chatriot, 2008). Mais en 1999, dans le cadre d'une convention à Bruxelles, le comité économique et social européen (CESE) s'interroge sur « la société civile organisée au niveau européen ». L'ajout du qualificatif « organisée » tend à définir plus précisément le périmètre de la société civile comme l'ensemble de l'avis alors émis qui énumère des éléments du concept de société civile : pluralisme, autonomie, solidarité, visibilité, participation, éducation, responsabilité et subsidiarité (CESE, 1999, 19-21). Derrière ces principes généraux, les acteurs de la « société civile organisée » sont les « acteurs du marché du travail », les organisations représentatives des milieux socioéconomiques, les ONG, les « organisations de base » (mouvements de jeunesse, associations familiales, vie locale) et les communautés religieuses. Suite à cet avis, le CESE occupait une nouvelle place et voyait sa rôle précisé dans le cadre du traité constitutionnel européen (articles III-389 à 392) mais les référendums négatifs danois et français ont introduit une incertitude sur l'avenir institutionnel et le pouvoir réel de cette institution.

Dans le cadre français, le conseil économique et social (CES), troisième assemblée constitutionnelle depuis la fondation de la V^e République, a été très attentif à ce débat en particulier depuis l'accession à sa présidence de Jacques Dermagne (Dermagne, 2001). L'institution française s'est proposée de réfléchir sur cette question et à proposer une contribution au printemps 2002. Ce rapport rappelle que la conception française s'entend plus autour d'une opposition entre sphère publique et sphère privée que comme un schéma tripartite, gouvernement, marché, ONG, plus considéré par le monde anglophone. Le texte présente le CES comme « une institutionnalisation de la société civile » (Conseil économique et social, 2002, 14) et accorde une place notable à la question de la représentativité des organisations. En effet, lorsqu'un tel conseil est créé trois opérations successives déterminent sa composition et donc sa légitimité : la division choisie des groupes pour représenter l'ensemble du monde social, l'équilibre respectif entre ces groupes et enfin la procédure de désignation des collectifs chargés de représenter les parties de la société désignées.

Cet aspect des choses est dans le cas français particulièrement polémique puisque l'on connaît un très important pluralisme syndical et que la structure même du CES est complexe regroupant pas moins de dix-huit catégories (professions libérales, associations, UNSA, entreprises publiques, mutualité, UNAF, entreprises privées, CFE-CGC, Français établis hors de France, de l'épargne et du logement, CGT, CFDT, CFTC, personnalités qualifiées, CGT-FO, coopération, artisanat, outre-mer, agriculture). Lors d'une séance d'adoption de cette proposition, certains délégués syndicaux ont réagi très vivement à un texte qui envisageait des modifications, pourtant très modérées. Les représentants de la CGT-FO ont ainsi déclaré : « En voulant élargir le champ d'une représentativité supposée, à tout le moins réclamée haut et fort par certains, on passerait d'une expression démocratique constructive à une caisse de résonance pour minorités agissantes » (CES, 2002, 43). Les délégués de la CFDT ont été moins virulents mais ont précisé bien l'ampleur du problème : « Il est facile de dire que tel ou tel secteur de la société est sous-représenté. Un jour viendra où il faudra aussi oser indiquer quels secteurs surreprésentés doivent laisser la place aux premiers ! » (CES, 2002, 33).

Cette utilisation de l'expression de « société civile organisée » par le Conseil économique et social a trouvé un écho récent chez certains qui en contestent la composition et le fonctionnement. Ainsi l'ancienne ministre de l'environnement Corinne Lepage a proposé la création d'un « Conseil de la société civile, représentant la société de manière aussi proche que possible de sa réalité, et non sur la base de critères obsolètes, surreprésentant les uns (syndicats existant en 1950, collectivités, entreprises) et oubliant les autres (économie solidaire, jeunes, associations du domaine de la consommation et de l'environnement, de la culture) » (Lepage, 2007). On voit cependant bien toutes les limites d'un tel discours qui oublie totalement de préciser justement les conditions de définition de la représentativité. Une révision constitutionnelle à l'été 2008 a changé l'intitulé de l'institution la transformant en Conseil économique, social et environnemental... mais on attend toujours les modalités précises de la réorganisation de sa composition.

Ces conflits sur la représentativité syndicale permettent à travers l'expérience institutionnelle de réintroduire un acteur central pour comprendre les formes prises par la société civile en France : l'Etat. On a déjà vu que dans la plupart des analyses, la compréhension de la société civile est inséparable de la vigueur et du fonctionnement du gouvernement et du parlement mais dans le cadre de la République française depuis plus d'un

siècle c'est un point majeur. En complément à l'approche de longue durée proposée par Pierre Rosanvallon, de nombreux travaux aujourd'hui permettent de souligner ce contrôle de l'Etat en particulier dans la reconnaissance des associations. Ainsi le centenaire de la fameuse « loi 1901 » qui régit toujours toutes les associations françaises a permis de mieux connaître la genèse de cette loi essentielle pour la structuration de la société civile (Merlet, 2001) et d'étudier précisément les relations entre syndicats et associations (Tartakowsky, Tétard, 2006). On ne dispose hélas pas de beaucoup de monographies historiques sur des associations même si on peut signaler les travaux sur le secours populaire, une association caritative d'origine communiste convertie à l'humanitaire (Brodiez, 2006). La question de la représentativité syndicale est aujourd'hui en France très discutée et dans un paysage syndical de plus en plus morcelé, de nombreuses voix s'interrogent sur une possible refonte des critères de représentativité qui avaient été énoncés par l'Etat (par le pouvoir exécutif d'abord puis entériné par le pouvoir législatif) au sortir de la Seconde Guerre mondiale (Hadas-Label, 2006). Mais on pourrait prendre d'autres exemples comme les organisations de consommateurs et l'on verrait également en comparaison avec d'autres pays un rôle plus important de l'Etat en France (Chatriot, Chessel, Hilton, 2006).

Mais ce rôle de l'Etat comme arbitre des conditions de reconnaissance de la société civile ne doit pas faire oublier tous les lieux de rencontre entre les acteurs de l'Etat, hauts fonctionnaires et hommes politiques et des membres de la société civile. En dehors même des conseils consultatifs et autres corps intermédiaires, de nombreux travaux d'historiens, sociologues et politistes ont insisté récemment sur ces lieux et ces traditions pour présenter par exemple un autre visage qu'une III^e République résumée dans son Parlement ou qu'une V^e République caricaturée en « énarchie » (du nom de l'Ecole nationale d'administration créée en 1945 pour former la haute administration). Ainsi pour toutes les questions touchant les réformes sociales au début du XX^e siècle, le Musée social fut un tel lieu de rencontre des acteurs de la société civile (universitaires, syndicalistes ouvriers et patronaux, mutualistes) avec les parlementaires et les représentants des ministères (Horne, 2004). Tous ces milieux et ces institutions d'avant 1914 ont fait l'objet d'une enquête systématique de sociologie historique qui s'est fixée pour but de comprendre la structuration de ces « nébuleuses réformatrices » (Topalov, 1999). Depuis d'autres travaux sur l'histoire de l'Etat-providence en France ont bien montré également l'importance des analyses de genre avec les mobilisations d'une société civile féminine qui trouve là une manière d'intervenir dans la vie publique, étant privée du droit de suffrage avant l'après Seconde Guerre mondiale. Mais des

exemples pourraient être donnés concernant d'autres époques, ainsi dans la IV^e République finissante, des hauts fonctionnaires, des professeurs, des journalistes et des éditeurs se regroupent dans un club baptisé Jean Moulin avec pour objectif de moderniser aussi bien la vie politique que l'ensemble de la société (Andrieu, 2002). Certes il s'agit là encore d'un mouvement regroupant des élites parmi la société civile mais le point le plus notable est bien la confrontation des différents milieux et la grande porosité entre société civile et sphère publique dans le cas français. Un parallèle avec l'histoire américaine peut être ici proposé à travers l'étude novatrice de l'historien Romain Huret sur la lutte contre la pauvreté dans les années soixante aux Etats-Unis (Huret, 2004).

Enfin, il faut tout de même signaler des mutations intervenues dans la vie politique et sociale française depuis les années 1970. L'après mai 68 fut en France un moment particulier de remise en cause des structures partisans et syndicales traditionnelles et ainsi un temps très productif pour réfléchir aux formes de la politique (Hatzfeld, 2005) et au rôle des acteurs locaux (Grémion, 1980). La grande vague de décentralisation du début des années 1980 voulues par la gauche au pouvoir (Schmidt, 1990) a même permis à un auteur américain de parler alors de « revanche de Tocqueville » (Levy, 1999). Si le titre est peut-être ambitieux, l'ouvrage proposait une réflexion très vive sur les mutations des formes de dirigisme étatique français et illustre à travers des études locales la manière dont les questions économiques commençaient à être différemment gérées avant de s'achever sur une conclusion au titre prometteur « Toward a Politics of Civil Society ». De même des observateurs ont insisté récemment sur la vigueur du tissu associatif français, montrant que les associations ne connaissent pas la même désaffection que les partis et les syndicats (Barthélemy, 2000).

6. Conclusion

Le propos principal de ce texte n'était donc pas une réflexion théorique sur la notion de société civile ni même un panorama historique des formes prises par la société civile en France. L'objectif était de faire un bilan des études scientifiques en langue française sur cette question et de tenter en reprenant certaines de leurs conclusions de montrer comment cette notion permettait de mieux comprendre certains traits des derniers siècles de l'histoire hexagonale et certains débats contemporains.

Au terme de ce panorama, plusieurs points semblent intéressants à souligner. Comme l'a montré Pierre Rosanvallon (Rosanvallon, 2004), le jacobinisme français, pour réel et rigide qu'il fut dans certains moments et à certaines échelles, a surtout été un discours de référence qui cachait une multitude de pratiques dans lesquelles une société civile plus vivante que l'on a souvent cru était impliquée à part entière.

Outre cette distance entre les représentations et les mobilisations effectives des acteurs, il faut considérer que la société civile a toujours été construite dans le face à face avec l'Etat, bien plus que dans un triangle avec l'Etat et le marché. Ainsi les syndicats ouvriers, patronaux ou agricoles estiment appartenir à la société civile qui ne se limite pas le plus souvent dans la vision française au monde associatif et aux organisations non gouvernementales. De ce face à face avec la puissance publique naît aussi le fait que la société civile soit souvent ou consultée ou, à l'opposé, contestataire. C'est alors les formes de son organisation, la part des intérêts qui s'y confrontent et la question de la reconnaissance de la représentativité de ses acteurs qui forment le cœur des questions posées par la société civile. De même la tradition de stricte laïcité fait que les représentants des religions ne sont pas toujours tenus pour partie intégrante de la société civile – le point est important : peu de temps après son élection, le président Nicolas Sarkozy et une partie de ses conseillers avaient envisagé une réforme du Conseil économique et social permettant d'y faire siéger des dignitaires religieux, ce point a été très critiqué par les associations laïques et a disparu lors de la révision constitutionnelle qui a par contre consacré un changement avec l'arrivée officielle de représentants de l'environnement.

Le troisième point à souligner réside dans les incertitudes maintenues autour de l'utilisation de la notion en France. Une tentative récente initiée par des spécialistes français de l'Allemagne a permis d'avancer dans la réflexion avec l'organisation d'un colloque à Lyon en janvier 2008 intitulé « La société civile organisée aux XIX^e et XX^e siècles : perspectives allemandes et françaises », sous la responsabilité de Jay Rowell et d'Anne-Marie Saint-Gille et dont on attend la publication des actes. Le politiste Jay Rowell a d'ailleurs proposé avec la sociologue Bénédicte Zimmermann une présentation pour les lecteurs français du lien entre les discours sur la société civile et les réformes sociales dans l'Allemagne contemporaine (Rowell, Zimmermann, 2007). Une autre initiative avait été menée à l'été 2007 dans le cadre d'une première université d'été de jeunes chercheurs franco-russes à Moscou sur la société civile en France et en Russie, montrant l'actualité d'un questionnement scientifique.

Parfois instrumentalisée politiquement, la notion semble aussi souvent une manière trop facile de qualifier des mutations contemporaines des formes de mobilisations collectives. Associée à l'idée de « gouvernance », la société civile semble prendre place dans l'ensemble des dépréciations de la vie politique. Peu d'auteurs en ont une approche complète qui ne se limite pas seulement à la référence aux auteurs classiques de la philosophie politique ou à la déclaration d'intentions sur la refondation de la citoyenneté (Sue, 2003). La tentative récente de Pierre Rosanvallon de penser en système les formes de mobilisations sociales face à la sphère politique reste une exception (Rosanvallon, 2006).

C'est surtout les spécialistes d'autres aires culturelles et des relations internationales qui semblent le plus utiliser la notion, témoignage aussi de sa présence sur la scène politique et intellectuelle mondiale contemporaine. L'intérêt est ici de signaler les utilisations distanciées de la notion en particulier lorsqu'elle est associée à des réflexions sur les phases de transition vers la démocratie. Certains auteurs réfutant la « transitologie » restent très réservés sur l'emploi de la notion (Camau, 2002). Loin d'être une simple « précondition » pour le développement de la démocratie comme ont pu parfois le promouvoir les instances liées à l'Organisation des nations unies, la société civile joue un rôle complexe dans la dynamique politique et pour le développement économique. Mais il est vrai que ce soit pour les sociétés africaines, arabes, asiatiques ou sud-américaines, le terme est de plus en plus couramment utilisé. Il s'applique aussi mais dans un contexte particulier à certaines organisations internationales dans leur politique de reconnaissance des acteurs de la société civile que ce soit les organisations liées à l'ONU ou celles liées à l'Union européenne. Souvent associée au discours sur la mondialisation, la société civile recouvre ce paradoxe de pouvoir être mobilisée aussi bien par ceux qui la promeuvent que par les mouvements altermondialistes qui peuvent se reconnaître comme principaux acteurs de cette société civile. Les questions alors posées sont bien celles de la représentativité, de la légitimité et de la responsabilité de tels acteurs de la société civile internationale (Pouligny, 2001).

Ce qui est sûr c'est que l'on ne peut plus simplement tenir l'emploi de l'expression société civile comme une mode passagère mais qu'il faut considérer précisément ce que recouvre la notion quand des acteurs ou des scientifiques l'emploient ; ce travail d'éclaircissement prend tout son sens dans le cadre d'approches comparatives pour éviter les incompréhensions et les malentendus. Bon nombre de questions posées à partir du cas français prennent alors tout leur sens lorsqu'on les rapproche d'autres contextes politiques, sociaux et culturels.

Bibliographie

- Abdelgawad Walid, « Le commerce équitable et la société civile internationale : une chance pour la mondialisation d'un droit de l'économie solidaire », *Revue internationale de droit économique*, XVII, 2, 2003, pp. 197-232.
- Agrikoliansky Eric, Fillieule Olivier, Mayer Nonna eds., *L'altermondialisme en France : la longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2004, 370 p.
- Andrieu Claire, *Pour l'amour de la République: le club Jean Moulin : 1958-1970*, Paris, Fayard, 2002, 608 p.
- Antoine Agnès, *L'impensé de la démocratie. Tocqueville, la citoyenneté et la religion*, Paris, Fayard, 2003, 410 p.
- Audier Serge, *Tocqueville retrouvé : Genèse et enjeux du renouveau tocquevillien*, Paris, Librairie Philosophique Vrin, 2004, 322 p.
- Barthélemy Martine, *Associations. Un nouvel âge de la participation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, 286 p.
- Bayart Jean-Francois, « Le « pidgin » de la société civile », *Alternatives économiques*, mars 2001.
- Biziou Michaël, « De la société civile à la société civile mondiale », *Cités. Philosophie Politique Histoire*, 17, 2004, pp. 13-23.
- Boual Jean-Claude ed., *Vers une société civile européenne ?*, La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube, 1999, 228 p.
- Boy Laurence, « Le déficit démocratique de la mondialisation du droit économique et le rôle de la société civile », *Revue internationale de droit économique*, 2003, pp. 471-493.
- Brodiez Axelle, *Le secours populaire français : 1945-2000 : du communisme à l'humanitaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.
- Callon Michel, Lascoumes Pierre, Barthe Yannick, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, 2001, 357 p.
- Camau Michel, « Sociétés civiles « réelles » et téléologie de la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, 9-2, 2002, pp. 213-232.
- La Chambre de commerce et d'industrie de Paris 1803-2003*, II, *Etudes thématiques*, Genève, Droz, 2008, 514 p.
- Chappert Philippe, *Le rôle des intellectuels dans la renaissance de la société civile en Pologne : des années 1970 à l'effondrement du communisme*, mémoire de DEA, IEP Paris, 1993, 103 p.

- Chatriot Alain, *La démocratie sociale à la française. L'expérience du Conseil national économique 1924-1940*, Paris, La Découverte, 2002, 419 p.
- Chatriot Alain, « Les apories de la représentation de la société civile. Débats et expériences autour des compositions successives des assemblées consultatives en France au XX^e siècle », *Revue française de droit constitutionnel*, 71, juillet 2007, pp. 535-555.
- Chatriot Alain, « A la recherche des « forces vives » », in Berstein Serge, Birnbaum Pierre, Rioux Jean-Pierre eds., *De Gaulle et les élites*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 219-237.
- Chatriot Alain, Lemercier Claire, « Les corps intermédiaires », in Duclert Vincent, Prochasson Christophe eds., *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, pp. 691-698.
- Chatriot Alain, Chessel Marie-Emmanuelle, Hilton Matthew eds., *The Consumer Expert : Associations and Professionals in Consumer Society*, Londres, Ashgate, 2006, 209 p.
- Chevrier Yves, « La question de la société civile, la Chine et le chat du Cheshire », *Etudes chinoises*, XIV, 2, automne 1995, pp. 153-251.
- Cohen Jean (entretien avec), « Pour une démocratie en mouvement. Pour une lecture critique de la société civile », *Raisons politiques*, 3, août 2001, pp. 139-160.
- Cohen Samy, « ONG, altermondialistes et société civile internationale », *Revue française de science politique*, 2004, pp. 379-397.
- Colas Christian, *Aux origines intellectuelles et idéologiques de Solidarnosc*, mémoire de DEA, IEP Paris, 1983, 71 p.
- Colas Dominique, *Le glaive et le fléau : généalogie du fanatisme et de la société civile*, Paris, B. Grasset, 1992, 381 p.
- COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN, *La société civile organisée au niveau européen*, Actes de la première convention, 15 et 16 octobre 1999, Bruxelles, brochure du CESE, 2000.
http://www.eesc.europa.eu/sco/events/actes_sco_fr.pdf
- Compagnon Daniel, « Le rôle de la société civile dans l'émergence d'une opposition démocratique : le cas du Zimbabwe », *Revue internationale de politique comparée*, 9-2, 2002, pp. 261-275.
- CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, *De la représentation institutionnelle de la société civile*, Avis et rapports, *Journal officiel de la République française*, 8, 2002, 69 p.
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/024000464/0000.pdf>
- Courty Guillaume, *Les groupes d'intérêt*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p.
- CURAPP Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, *La Société civile*, Amiens et Paris, 1986, 260 p.
- Dermagne Jacques, « La société civile entre jacquerie et démocratie sociale ? », *Revue Politique et Parlementaire*, 1012, mai-juin 2001, pp. 67-72.

Drauss Franciszek, *La société civile organisée en Pologne, République tchèque, Slovaquie et Hongrie*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, Comité économique et social européen, 2002, 280 p.

<http://www.eesc.europa.eu/documents/publications/pdf/booklets/CESE-2002-003-FR.pdf>

Erard Z., Zygiel G.M., *La Pologne, une société en dissidence*, Paris, Maspero, 1978, pref. d'Alexander Smolar, 195 p.

Farkhondeh Sepideh, *Société civile en République islamique d'Iran, Mythes et réalités, théocratie et lien social (1979-1997-2006)*, thèse de doctorat dirigée par Olivier Roy, IEP de Paris, 2006.

Frank Robert, « Editorial », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 20, automne 2004.

<http://ipr.univ-paris1.fr/spip.php?article202>

Gautier Claude, *L'invention de la société civile : lectures anglo-écossaises, Mandeville, Smith, Ferguson*, Paris, Presses universitaires de France, 1993, 320 p.

Gautier Claude ed., *Hume et le concept de société civile*, Paris, Presse universitaires de France, 2001, 159 p.

Grémion Pierre, « Crispation et déclin du jacobinisme », in Mendras Henri ed., *La sagesse et le désordre. France 1980*, Paris, Gallimard, 1980, pp.329-350.

Grossman Emiliano, Saurugger Sabine, *Groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Colin, 2005, 251 p.

Grossman Emiliano, Saurugger Sabine, « Les groupes d'intérêt au secours de la démocratie ? », *Revue française de science politique*, 56-2, avril 2006, pp. 299-321.

Guellec Laurence ed., *Tocqueville et l'esprit de la démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005, 531 p.

Hadas-Lebel Raphaël, *Pour un dialogue social efficace et légitime : Représentativité et financement des organisations professionnelles et syndicales*, Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française, 2006, 136 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000364/index.shtml>

Hatzfeld Hélène, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 328 p.

Haubert Maxime, Rey Pierre-Philippe eds., *Les sociétés civiles face au marché : le changement social dans le monde postcolonial*, Paris, Karthala, 2000, 299 p.

Horne Janet, *Le Musée social. Aux origines de l'Etat providence*, Paris, Belin, 2004, 383 p.

Huret Romain, « Les experts sociaux face à la société civile aux Etats-Unis : la Campagne des pauvres et le ministère de la Santé, de l'Education et du Welfare (avril-juin 1968) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 51-2, avril-juin 2004, pp. 118-140.

Jaume Lucien, *L'individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997, 591 p.

- Kaplan Steven L., Minard Philippe eds., *La France malade du corporatisme ? XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 2004, 556 p.
- Khilnani Sunil, « La « société civile », une résurgence », *Critique internationale*, 10, 2001, pp. 38-50.
- Kolago Marie, *Solidarnosc dans le regard français : l'exemple de la CFDT : les rapports CFDT-Solidarnosc 1980-1993*, mémoire de DEA, IEP Paris, 1998, 116 p.
- Laborde Cécile, *Pluralist Thought and the State in Britain and France. 1900-1925*, Basingstoke, Macmillan, St Martin's Press, 2000, 240 p.
- Lascoumes Pierre, Le Galès Patrick, *Gouverner par les instruments*, Paris, Sciences Po Les Presses, 2004, 370 p.
- Leca Jean, « De la lumière sur la société civile », *Critique internationale*, 21, 2003, pp. 62-72.
- Lefebvre Stéphane, « Les changements dans les Etats communistes : l'importance de la société civile », *Revue française de science politique*, 40-4, août 1990, pp. 607-622.
- Le Garrec Jean, *Rapport d'information sur la démocratie sociale*, Assemblée nationale, 11^e législature, n°2323, enregistré le 4 avril 2000 : <http://www.assemblee-nationale.fr/legislatures/11/pdf/rap-info/i2323.pdf>
- Lemercier Claire, « La France contemporaine : une impossible société civile ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 52-3, juillet-septembre 2005, pp. 166-179.
- Lepage Corinne, « Environnement : un Grenelle pour quoi faire ? », *Le Monde*, 22 août 2007, p. 13.
- Lévy Jonah D., *Tocqueville's revenge : state, society, and economy in contemporary France*, Cambridge, Harvard University Press, 1999, 386 p.
- Manent Pierre, *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Paris, Julliard, 1982, [rééd. 2006], 181 p.
- Mastro Paolo Alfio, « Italie : quand la politique invente la société civile », *Revue française de science politique*, 51-4, août 2001, pp. 621-636.
- MAUSS Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales, *Association, démocratie et société civile*, Paris : Éd. la Découverte : MAUSS : CRIDA, 2001, 220 p.
- Mélonio Françoise, *Tocqueville et les Français*, Paris, Aubier Montaigne, 1993, 408 p.
- Mény Yves, « Interest groups and politics in the Fifth Republic », in Godt Paul ed., *Policy-Making in France from de Gaulle to Mitterrand*, Londres, New York, Pinter Publishers, pp. 91-101.

- Merlet Jean-François, *Une grande loi de la III^e République : la loi du 1^{er} juillet 1901*, Paris, LGDJ, 2001, 734 p.
- Meynaud Jean, *Les groupes de pression*, Paris, PUF, 1960, 127 p.
- Michel Hélène, « Pour une sociologie des pratiques de défense : le recours au droit par les groupes d'intérêt », *Sociétés contemporaines*, 52, 2003, pp. 5-16.
- Michel Hélène, *La cause des propriétaires. Etat et propriété en France, fin XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Belin, 2006, 319 p.
- Michel Hélène, « La « société civile » dans la « gouvernance européenne ». Eléments pour une sociologie d'une catégorie politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 166-167, 2007, pp. 30-37.
- Minonzio Jérôme, Vallat Jean-Philippe, « L'Union nationale des associations familiales (UNAF) et les politiques familiales. Crises et transformations de la représentation des intérêts familiaux en France », *Revue française de science politique*, 56-2, avril 2006, pp. 205-226.
- Molnar Miklos, *La démocratie se lève à l'Est : société civile et communisme en Europe de l'Est: Pologne et Hongrie*, Paris, Presses universitaires de France, 1990, 387 p.
- Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1998, 2^e ed., 158 p.
- Offerlé Michel, *La société civile en question, Problèmes politiques et sociaux*, Paris, La Documentation française, 888, mai 2003, 124 p.
- Otayek René, « Démocratie et société civile. Une vue du sud », *Revue internationale de politique comparée*, 9-2, 2002 a, pp. 167-170.
- Otayek René, « « Vue d'Afrique » : Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », *Revue internationale de politique comparée*, 9-2, 2002 b, pp. 193-212.
- Ozouf Mona, « Fortune et infortunes d'un mot », *Le Débat*, 13, juin 1981, pp. 28-39
- Pech Thierry, Padis Marc-Olivier, *Les multinationales du coeur : les ONG, la politique et le marché*, Paris, Le Seuil, 2004, 95 p.
- Pirotte Gautier, *La notion de société civile*, Paris : la Découverte, 2007, 122 p.
- Poncelet Marc, Pirotte Gautier, « L'invention africaine des sociétés civiles : déni théorique, figure imposée, prolifération empirique », *Monde en développement*, 139, 2007, pp. 9-23.
- Potel Jean-Yves, *Scènes de grèves en Pologne*, Paris, Stock, 1981, 288 p.
- Poulligny Béatrice, « Acteurs et enjeux d'un processus équivoque. La naissance d'une « internationale civile » », *Critique internationale*, 13, 2001, pp. 163-176.
- Raillon François, « A la racine de l'herbe. Les infortunes de la société civile en Indonésie », *Revue internationale de politique comparée*, 9-2, 2002, pp. 245-259.
- Rosanvallon Pierre, « Le politique », in Revel Jacques, Wachtael Nathan eds., *Une Ecole pour les sciences sociales*, Paris, Cerf-EHESS, 1996, pp. 299-311.

- Rosanvallon Pierre, *Le modèle politique français : la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004, 445 p.
- Rosanvallon Pierre, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Le Seuil, 2006, 345 p.
- Rosanvallon Pierre, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Le Seuil, 2008, 379 p.
- Rosanvallon Pierre et Viveret Patrick, *Pour une nouvelle culture politique*, Paris, Le Seuil, 1977, 154 p.
- Rowell Jay, Zimmermann Bénédicte, « Grammaire de la société civile et réforme sociale en Allemagne », *Critiques internationales*, 35, 2007, pp. 149-171.
- Roy Alexis, « La société civile dans le débat politique au Mali », *Cahiers d'études africaines*, 178, 2005, pp. 573-584.
- Roy Olivier, « Asie centrale : la société civile en débat », *Revue internationale de politique comparée*, 9-2, 2002, pp. 171-191.
- Ruano-Borbalan Jean-Claude, « La société civile mondiale : mythes et réalités », *Sciences humaines*, 130, août-septembre 2002, pp. 16-22.
- Sainsaulieu Renaud, *Des sociétés en mouvement, la ressource des institutions intermédiaires*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001, 227 p.
- Sanchez-Salgado Rosa, *Comment l'Europe construit la société civile*, Paris, Dalloz, 2007, 360 p.
- Schmidt Vivien A., *Democratizing France. The political and administrative history of decentralization*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- Sémelin Jacques, « Le « totalitarisme » à l'épreuve de la résistance civile (1939-1989) », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 1993, 39, pp. 79-90.
- Sémelin Jacques, *Quand les dictatures se fissurent : résistances civiles à l'Est et au Sud*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995.
- Sommier Isabelle, *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, rééd. 2003, 341 p.
- Sue Roger, *La société civile face au pouvoir*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, 131 p.
- Tartakowsky Danielle, Tétard Françoise eds., *Syndicats et Associations, concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 481 p.
- Thériault J. Yvon, *La société civile ou la chimère insaisissable*, Montréal, Québec Amérique, 1985, 160 p.
- Thiriot Céline, « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali », *Revue internationale de politique comparée*, 9-2, 2002, pp. 277-295.

Tocqueville Alexis de, *Œuvres*, 3 vol., Paris, Gallimard, La Pléiade, 1991, 1992, 2004, 1675 p., 1191 p., 1294 p.

Topalov Christian ed., *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, éd. de l'EHESS, 1999, 574 p.

Touraine Alain, Dubet François, Wieviorka Michel, Strzelecki Jan eds., *Solidarité : analyse d'un mouvement social, Pologne 1980-1981, Solidarnosc*, Paris, Fayard, 1982, 309 p.

Weisbein Julien, « Sociogénèse de la « société civile européenne » », *Raisons politiques*, 10, mai-juillet 2003, pp. 125-137.

Wright Julian, *The Regionalist Movement in France 1890-1914. Jean Charles-Brun and French Political Thought*, Oxford, Clarendon Press, 2003, 286 p.

Veröffentlichungsreihe der Forschungsgruppe Zivilgesellschaft, Citizenship und politische Mobilisierung in Europa*

*Am 1. Januar 2005 wurde die Forschungsgruppe "Zivilgesellschaft, Citizenship und politische Mobilisierung in Europa" (ZCM) eingerichtet. Sie geht hervor aus der Zusammenlegung der Arbeitsgruppen "Zivilgesellschaft: historisch-sozialwissenschaftliche Perspektiven" (ZG) und "Politische Öffentlichkeit und Mobilisierung" (PÖM) und ist in den Forschungsschwerpunkt "Zivilgesellschaft, Konflikte und Demokratie" (ZKD) eingegliedert.

2001

P01-801 JÜRGEN KOCKA, PAUL NOLTE, SHALINI RANDERIA, SVEN REICHARDT:
Neues über Zivilgesellschaft aus historisch-
sozialwissenschaftlichem Blickwinkel, 104 S.

2002

P02-701 ZORN, ANNIKA: Wie die Löffelente bis nach Brüssel kam - oder: Wie
sucht man nach europäischen Bewegungen?

2003

SP IV 2003-401 JESUS CASQUETE: From Imagination to Visualization: Protest
Rituals in the Basque Country, 37 S.

SP IV 2003-402 RUUD KOOPMANS, JESSICA ERBE: Towards a European Public
Sphere? Vertical and Horizontal Dimensions of Europeanised
Political Communication, 25 S.

SP IV 2003-403 RUUD KOOPMANS, ANN ZIMMERMANN: Internet: A New Potential
for European Political Communication?, 28 S.

SP IV 2003-501 GABRIELLA ROSEN: Science and Civil Society: Lessons from an
Organization at the Borderland, 53 S.

SP IV 2003-502 SHALINI RANDERIA: Between Cunning States and Unaccountable
International Institutions: Social Movements and Rights of Local
Communities to Common Property Resources, 30 S.

- SP IV 2003-503 SVEN REICHARDT: Soziales Kapital "im Zeitalter materieller Interessen". Konzeptionelle Überlegungen zum Vertrauen in der Zivil- und Marktgesellschaft des langen 19. Jahrhunderts (1780-1914), 20 S.
- SP IV 2003-504 NINA VERHEYEN: Diskutieren in der frühen Bundesrepublik: Zur Kulturgeschichte des „besseren Arguments“ zwischen Re-education und Studentenbewegung, 22 S.
- SP IV 2003-505 DIETER GOSEWINKEL: Zivilgesellschaft – eine Erschließung des Themas von seinen Grenzen her, 31 S.
- SP IV 2003-506 UTE HASENÖHRL: Zivilgesellschaft und Protest. Zur Geschichte der Umweltbewegung in der Bundesrepublik Deutschland zwischen 1945 und 1980 am Beispiel Bayerns, 25 S.

2004

- SP IV 2004-401 CHRISTIAN GALONSKA, MARIA BERGER, RUUD KOOPMANS: Über schwindende Gemeinsamkeiten: Ausländer- versus Migrantenforschung. Die Notwendigkeit eines Perspektivenwechsels zur Erforschung ethnischer Minderheiten in Deutschland am Beispiel des Projekts „Die Qualität der multikulturellen Demokratie in Amsterdam und Berlin“. 78 S.
- SP IV 2004-501 DIETER GOSEWINKEL, SVEN REICHARDT (HG.): Ambivalenzen der Zivilgesellschaft. Gegenbegriffe, Gewalt und Macht, 86 S.
- SP IV 2004-502 JÜRGEN SCHMIDT: Zivilgesellschaft und nicht-bürgerliche Trägerschichten. Das Beispiel der frühen deutschen Arbeiterbewegung (ca. 1830-1880), 51 S.
- SP IV 2004-503 MARTIN LENGWILER: Privacy, justice and equality. The history of privacy legislation and its significance for civil society, 20 S.
- SP IV 2004-504 MANFRED GAILUS: Contentious Food Politics: Sozialer Protest, Märkte und Zivilgesellschaft (18.-20. Jahrhundert), 75 S.
- SP IV 2004-505 HEINRICH HARTMANN: Unternehmen organisieren im gesellschaftlichen Umfeld – deutsche und französische Erfahrungen zwischen 1890 und 1914, 31 S.

2005

- SP IV 2005-401 UTE HASENÖHRL: Zivilgesellschaft, Gemeinwohl und Kollektivgüter, 38 S.
- SP IV 2005-402 KENNETH NEWTON: Support for Democracy – Social Capital, Civil Society and Political Performance, 27 S.
- SP IV 2005-403 SABINE MOHR, BERNHARD WEßELS, JAN BEYERS, BART KERREMANS, Zugang und Legitimität in der EU – Vorläufige Ergebnisse der Befragung deutscher Interessenverbände, politischer Parteien, Ministerien und politischer Stiftungen zur Außenhandelspolitik in der Europäischen Union, 26 S.
- SP IV 2005-404 MANUEL BORUTTA, Religion und Zivilgesellschaft – Zur Theorie und Geschichte ihrer Beziehung, 56 S.
- SP IV 2005-405 STEFAN-LUDWIG HOFFMANN, Civil Society and Democracy in Nineteenth Century Europe: Entanglements, Variations, Conflicts, 31 S.
- SP IV 2005-406 HINNERK BRUHNS, DIETER GOSEWINKEL, Europe and the Other – Non-European Concepts of Civil Society, 95 S.

2006

- SP IV 2006-401 BRIGITTE GEISSEL, Politische Kritik – Gefahr oder Chance? Normative Grundlagen politischer Orientierungen, 31 S.

2007

- SP IV 2007-401 ANNELIEN DE DIJN, Civil Society in the History of Ideas: The French Tradition, 21 S.
- SP IV 2007-402 JAN. C. BEHRENDTS, Moskau und Chicago als Metropolen der Moderne – Sozialer Konflikt und gesellschaftliche Integration 1870-1914, 21 S.
- SP IV 2007-403 ULRIKE VON HIRSCHHAUSEN, Von imperialer Inklusion zur nationalen Exklusion Staatsbürgerschaft in Österreich-Ungarn 1867-1923, 32 S.

2008

- SP IV 2008-401 DIETER GOSEWINKEL, Staatsangehörigkeit, Inklusion und Exklusion. Zur NS-Bevölkerungspolitik in Europa, 23 S.
- SP IV 2008-402 AGNES ARNDT, DARIUSZ GAWIN, Discourses on Civil Society in Poland, 42 S.
Agnes Arndt: Premises and Paradoxes in the Development of the Civil Society Concept in Poland
Dariusz Gawin: Civil Society Discourse in Poland in the 1970s and 1980s:

2009

- SP IV 2009-401 REGULA ARGAST, Eine unheilige Allianz. Das Schweizer Bürgerrecht zwischen kommunaler Rechtstradition, bundestaatlichem Laissez-faire und ethnischnationaler Fremdenabwehr 1848-1933, 30 S.
- SP IV 2009-402 ALAIN CHATRIOT, La société civile redécouverte : quelques perspectives françaises, 30 S.

Bei Ihren Bestellungen von WZB-Papers schicken Sie bitte unbedingt einen an Sie adressierten Aufkleber mit sowie je paper eine Briefmarke im Wert von 0,55 Euro oder einen "Coupon Réponse International" (für Besteller aus dem Ausland)

Please send a self addressed label and postage stamps in the amount of 0,55 Euro or one "Coupon-Réponse International" (if you are ordering from outside Germany) for each WZB-paper requested

Bestellschein

Order Form

Absender / Return Address:

Wissenschaftszentrum Berlin
für Sozialforschung
Presse- und Informationsreferat
Reichpietschufer 50

D-10785 Berlin-Tiergarten

**Hiermit bestelle ich folgende(s)
Discussion paper(s):**

**Please send me the following
Discussion paper(s):**

Bestell-Nr. / Order no.	Autor/in, Kurztitel / Author(s) / Title(s) in brief